

Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-60-40
www.gemel.org

Suivi des labours de 2022 et Evolution des travaux depuis 2017

**au sein de la concession de culture de
végétaux marins
- baie de Somme -**



Photographie prise depuis les zones de labours au Crotoy en mars 2022

**Rapport du GEMEL n°22-008
28 mars 2022**

Travail réalisé avec le
soutien financier de :



**Mélanie Rocroy
Antoine Stoffel**

Une concession est concédée à des fins de cultures marines aux ramasseurs de végétaux marins professionnels.

Elle est d'une superficie totale de 249 ha répartis en 4 zones (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Identification des noms et surfaces des zones de la concession de cultures marines

Zones de la concession	N° [12-47]	N° [31-34]	N° [45-39]	N° [57-41]
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord
Surface (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40

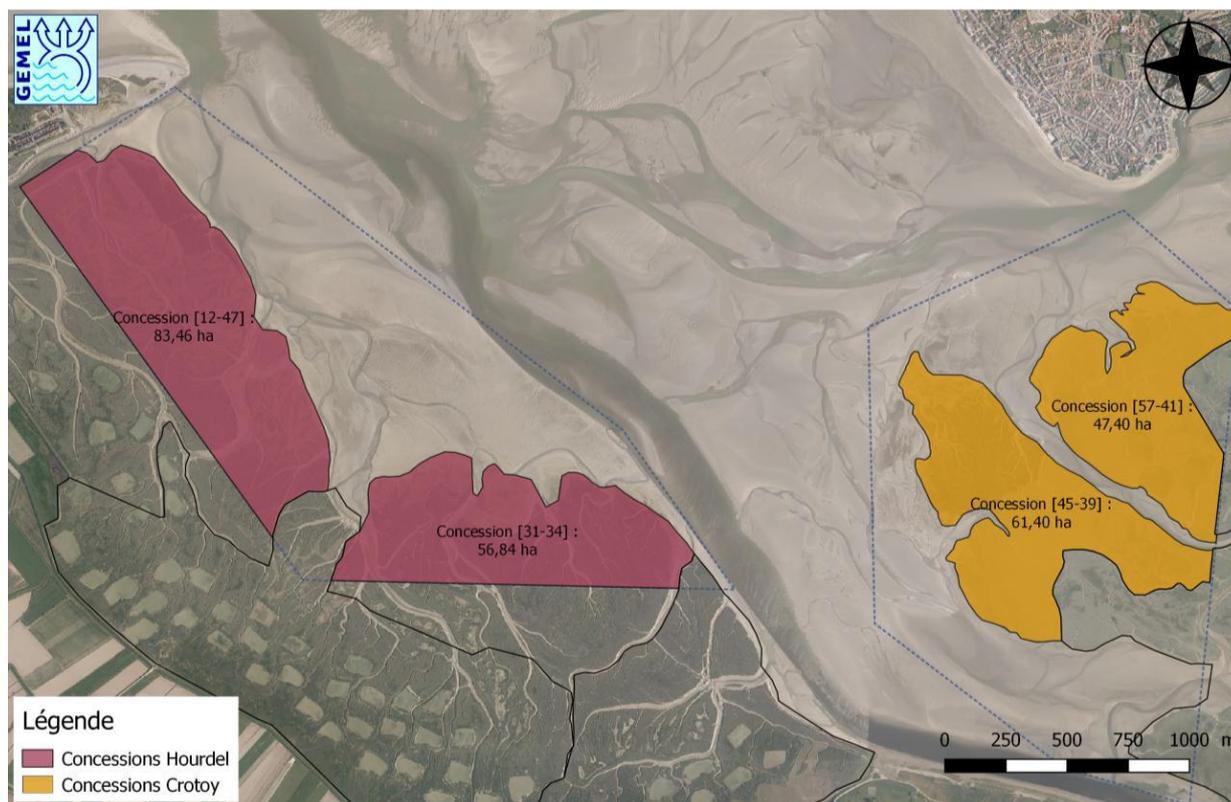


Figure 1 : Localisation de la concession de végétaux marins en baie de Somme pour 2017-2027

Le ramassage de la salicorne, soude et aster, poussant de manière naturelle et sauvage sur les quatre zones de la concession est manuel. Aucun engin motorisé n'est autorisé pour se rendre sur la concession.

Des travaux de labours durant la période hivernale sont nécessaires sur la concession afin de limiter la prolifération d'espèces invasives (type spartine) et de favoriser la pousse de la salicorne. Ils sont réalisés à l'aide d'un tracteur doté d'une chenillette et d'un rotavator permettant de retourner la végétation superficielle sur une profondeur maximale de 25 cm. Les travaux de labours doivent impérativement avoir lieu au sein de la concession sur les zones les plus denses en spartine entre le 1er décembre de l'année N et le 28 février de l'année N+1.

Ils doivent éviter les zones à obione et respecter la morphologie du site et plus particulièrement le réseau de drainage existant :

- interdiction de labourer les filandres (= chenaux naturels)
- interdiction de colmater artificiellement par déplacement de matériaux les filandres

Les travaux du Hourdel sont réalisés par l'entreprise Freté et cette année, à cause de contraintes spécifiques, les travaux du Crotoy ont aussi été effectués par l'entreprise Freté.

Avant le début des travaux, le GEMEL évalue les zones les plus denses en spartine (Figure 2) pour que ce soit celles-ci qui soient travaillées en priorité, ainsi que les zones qui n'ont pas été travaillées l'année précédente pour permettre une rotation des labours et éviter l'épuisement du sol.

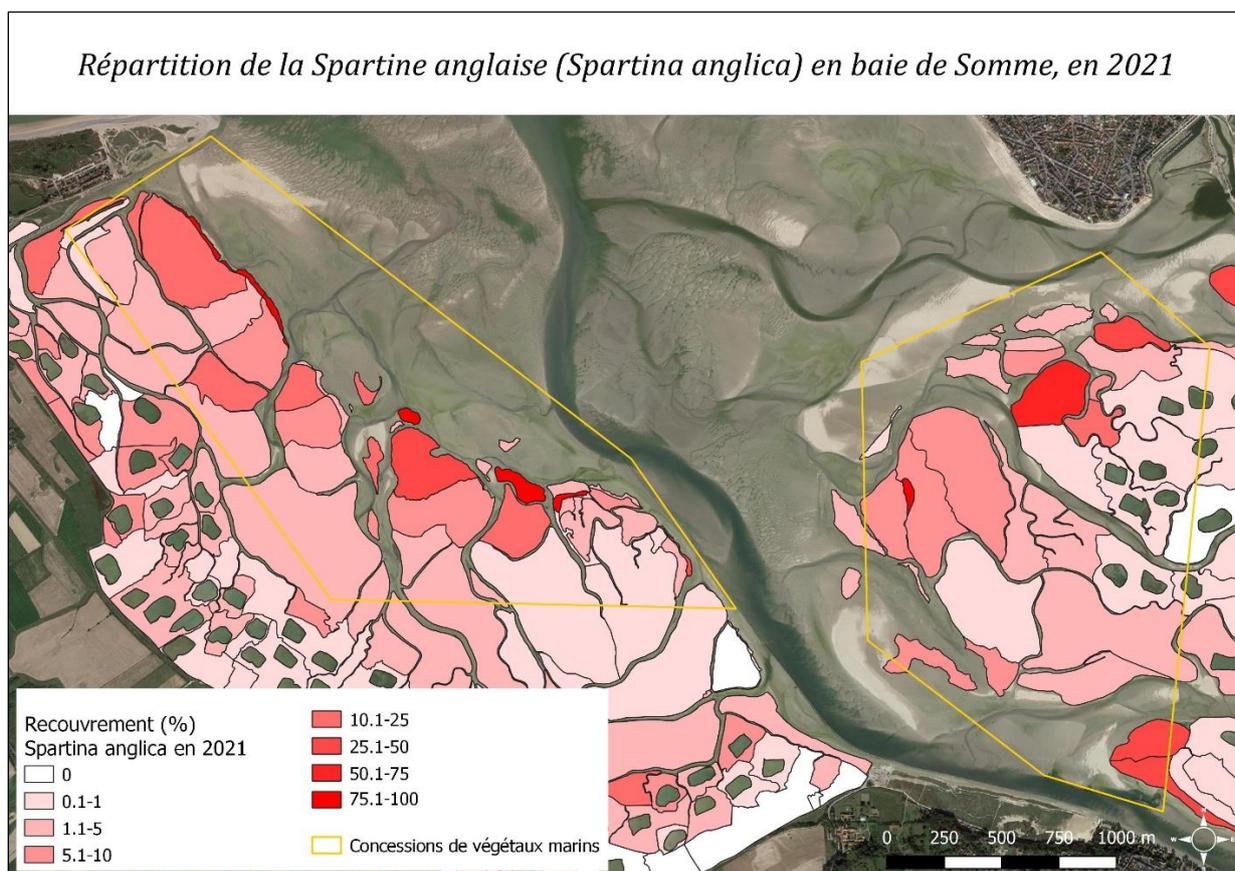


Figure 2 : Répartition de la Spartine anglaise, en baie de Somme (recouvrement en 2021 © Gemel)

Après la réalisation des travaux, le GEMEL se rend sur les concessions pour faire le relevé des zones travaillées et en connaître les superficies. Cette année, les travaux ont débuté en décembre 2021 et se sont terminés fin février 2022. Le GEMEL s'est rendu les 10 et 11 mars 2022 sur les concessions pour vérifier les surfaces travaillées.

La surface maximale de labours de spartine préconisée était au Crotoy de 47,1 ha (répartie sur 3 zones) et au Hourdel de 53,9 ha (répartie sur 9 zones) (Figure 3).

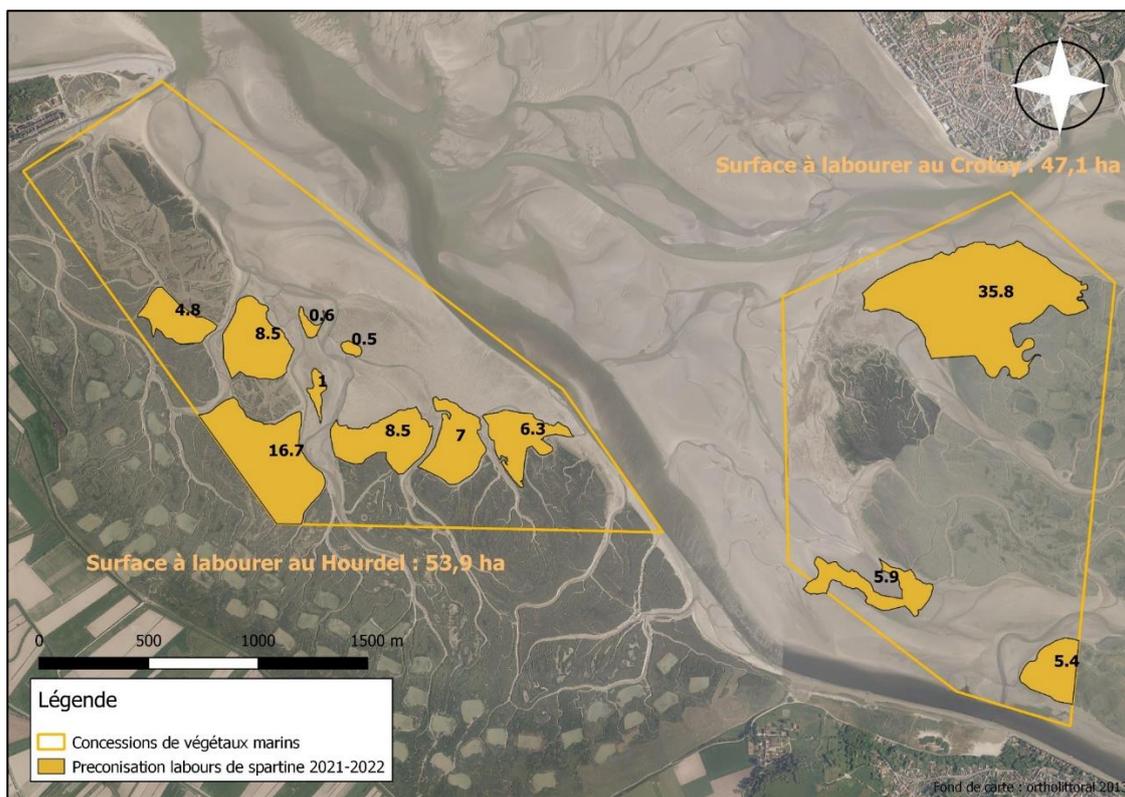


Figure 3 : Préconisation des zones de spartine à labourer en 2021-2022

La surface réellement labourée est sur la concession du Crotoy de 23,08 ha (Figure 4) et sur la concession du Hourdel de 14,2 ha (Figure 5).

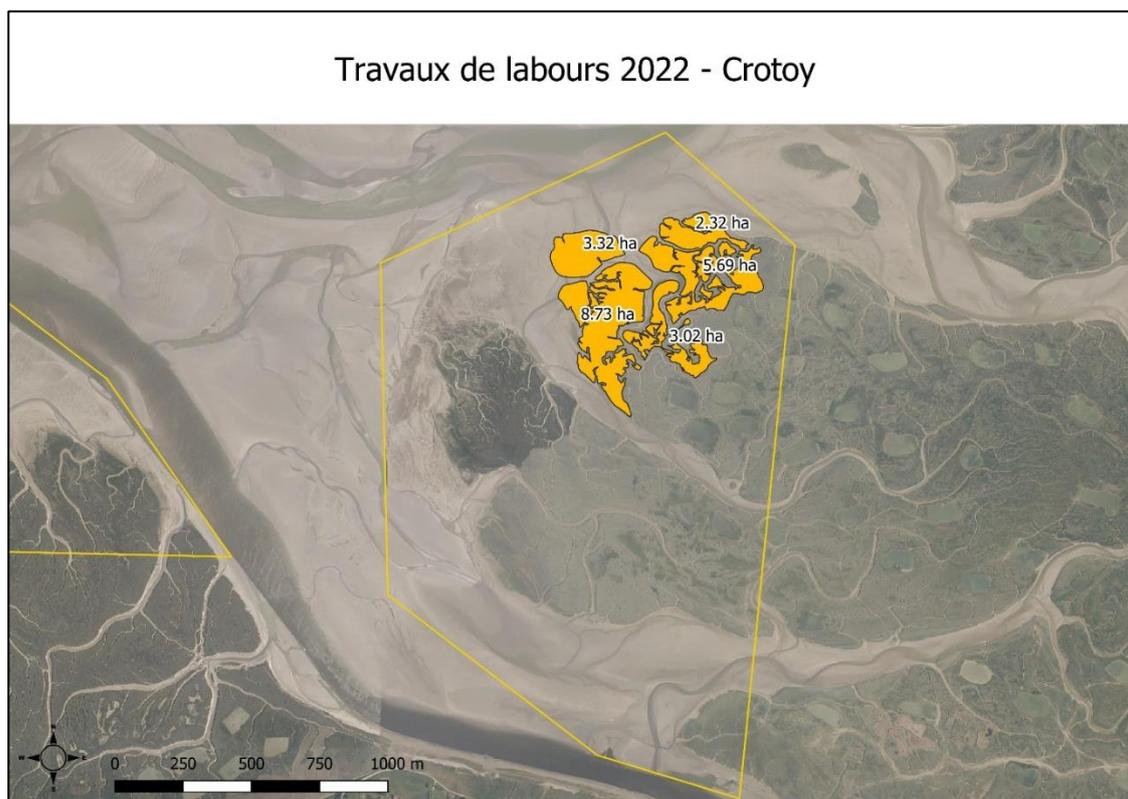


Figure 4 : zone des travaux réalisés au Crotoy en 2022

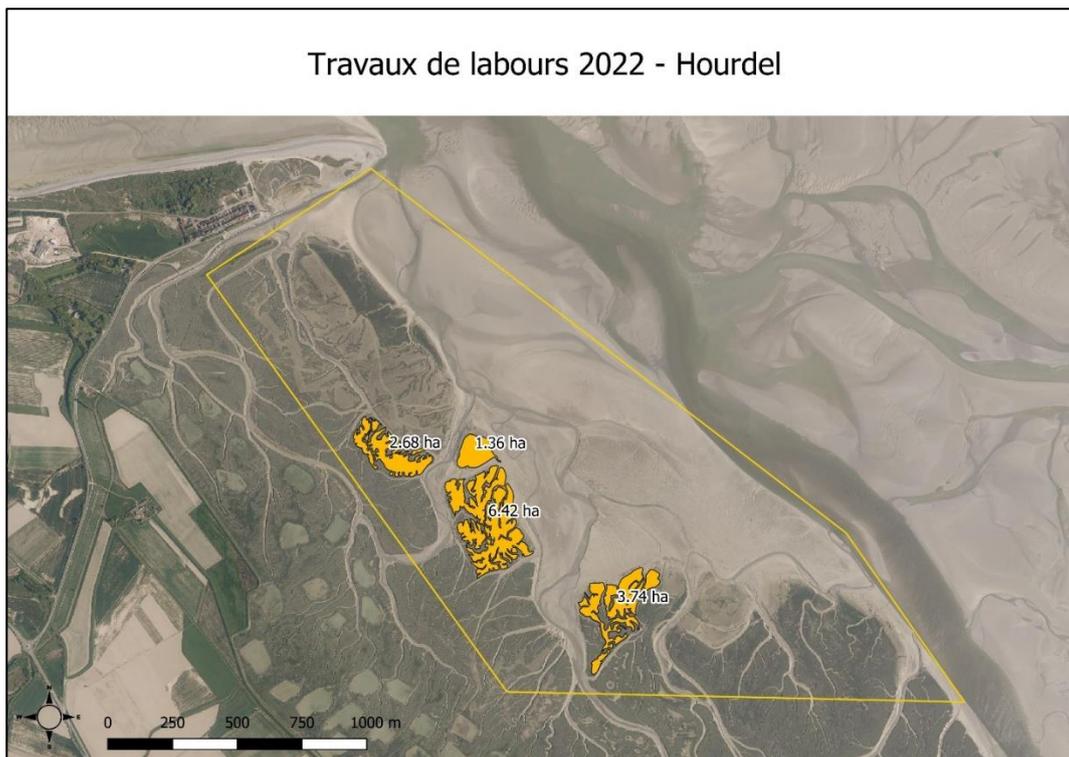


Figure 5 : zone des travaux réalisés au Hourdel en 2022

L'ensemble de ce qui était préconisé n'a pas été travaillé parce que l'association a fait face à un souci de personnel pour la zone du Crotoy : personne cette année n'a voulu réaliser les travaux. C'est donc l'entreprise Frété qui réalise les travaux du Hourdel qui a également dû réaliser les travaux du Crotoy. Il a été prévenu tardivement de la situation (fin janvier) et a réalisé un peu moins de travaux au Hourdel afin de pouvoir en faire une partie au Crotoy.

Les labours ont correctement été réalisés : pas de colmatage de filandre, ni de mottes de terre laissées (Figure 6).



Figure 6 : Travaux de labours au Crotoy (à gauche) et au Hourdel (à droite) en 2022 : pas de mottes de terre et évitement des filandres

En revanche certaines zones (à la fois au Crotoy et au Hourdel) ont été labourées en dehors de ce qui a été préconisé. Ces zones n'étaient pas constituées majoritairement de Spartine (Figure 7). Il est à rappeler que le labour doit être en priorité orienté sur la Spartine afin de lutter contre son envahissement.



Figure 7 : Labours d'une zone qui n'est pas constituée de Spartine

Bilan des travaux à partir du renouvellement des concessions de salicornes (2017) jusqu'en 2022

Tableau 2 : Bilan des zones labourées sur les concessions de végétaux marins de 2017 à 2022

Zones de la concession	N°[12-47]	N°[31-34]	N°[45-39]	N°[57-41]		
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord	Somme Hourdel	Somme Crotoy
Surface de la concession (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40	140,3	108,8
Labours en 2017 (ha)	7,23	7,25	7,9	7,35	14,5	15,3
Labours en 2018 (ha)	15,9	0	6,38	3,92	15,9	10,3
Labours en 2019 (ha)	0	9,22	12,12	10,20	9,2	22,3
Labours en 2020 (ha)	13,5	0	14,2	10,8	13,5	25
Labours en 2021 (ha)	15,96	5,5	19,29	16,2	21,5	35,5
Labours en 2022 (ha)	10,46	3,74	0	23,08	14,2	23,08

2017-2018

Pour l'hiver 2017-2018, deux zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 36,6 ha et trois zones au Crotoy pour une superficie de 26,9 ha.

Au total, 26,2 ha ont été labourés sur la concession, avec 15,9 ha au Hourdel et 10,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 1), au sein des zones préconisées et en restant bien à l'intérieur de la concession. Mais à cause des intempéries, les travaux ont été menés très tardivement et l'ensemble des zones prévues n'a pas pu être travaillé. De plus, au Hourdel, certaines filandres ont été bouchées, il faudra donc être très vigilant sur ce point les années à venir.

2018-2019

Pour l'hiver 2018-2019, 5 zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 30,6 ha et 6 zones au Crotoy pour une superficie de 39,1 ha.

Au total, 31,5 ha ont été labourés sur la concession, avec 9,2 ha au Hourdel et 22,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 2), au sein des zones de concession. Au Hourdel, à cause de problèmes matériels, les travaux ont pris du retard, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé et une zone non préconisée a été labourée alors qu'il n'y avait pas de spartine. Cependant les 30 ha de labours nécessaires sont atteints grâce aux travaux conséquents du Crotoy et contrairement à l'hiver passé, aucun colmatage de filandre n'est à noter.

2019-2020

Pour l'hiver 2019-2020, trois zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie maximale de labours de 54,3 ha et six zones au Crotoy pour une superficie maximale de labours de 45,3 ha.

Au total, 38,5 ha ont été labourés sur la concession, avec 13,5 ha au Hourdel et 25 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 3), au sein des zones de concession et des zones de labours préconisées et aucun colmatage de filandre n'est à noter.

Au Hourdel, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé.

Comme le stipule le contrat pour garder le titre des concessions de végétaux marin il faut travailler au moins 30 ha de spartine par an. Les 30 ha sont atteints grâce aux travaux conséquents du Crotoy.

2020-2021

Pour l'hiver 2020-2021, sept zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie maximale de labours de 41,7 ha, dont une zone de 14,8 ha est en cours de végétalisation et de prolifération par la spartine. Six zones étaient préconisées au Crotoy pour une superficie maximale de labours de 26,6 ha.

Au total, 57 ha ont été labourés sur la concession, avec 21,5 ha au Hourdel et 35,5 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 4), au sein des zones de concession mais pas uniquement dans les zones de labours préconisées. Aucun colmatage de filandre n'est à noter.

Au Hourdel, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé et une partie a été labourée alors qu'elle n'était pas préconisée parce qu'exempt de spartine. Attention à la profondeur du labour, il ne doit pas être trop profond, sinon cela limite la germination des graines de soudes et salicorne.

Au Crotoy, l'ensemble des zones préconisées a été labouré. Le labour a aussi été effectué sur des zones non préconisée puisqu'elles avaient été travaillées en 2020. Il est important de faire une rotation entre les zones labourées afin de laisser le sol se reposer. De plus, certaines zones qui ne contenaient pas de spartine ont été labourées. Il est important de ne labourer que la spartine

2021-2022

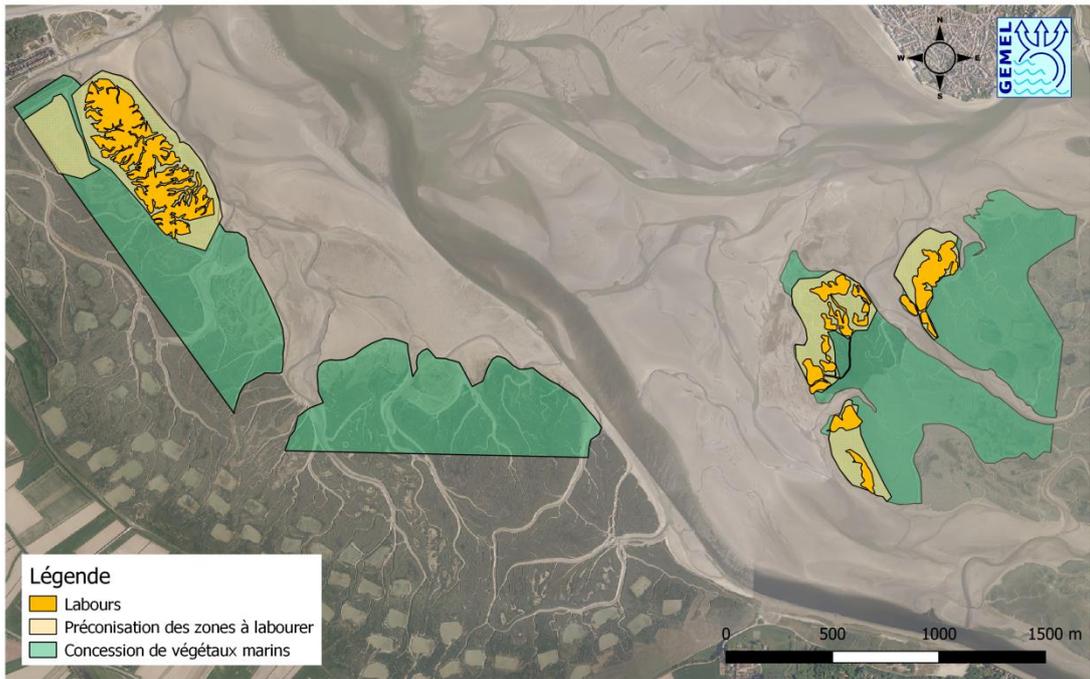
Pour l'hiver 2021-2022, neuf zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie maximale de labours de 53,9 ha, dont trois zones de 2,1 ha sont en cours de végétalisation et d'envahissement par la spartine. Trois zones ont été préconisées au Crotoy pour une superficie maximale de labours de 47,1 ha.

Au total, 37,28 ha ont été labourés sur la concession, avec 14,2 ha au Hourdel et 23,08 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 4), au sein des zones de concession mais pas uniquement dans les zones de labours préconisées. Aucun colmatage de filandre n'est à noter.

Au Hourdel et au Crotoy, l'ensemble des zones prévues n'ont pas pu être travaillée. Malgré tout, plus de 30 ha ont été travaillés, ce qui rentre dans le cahier des charges.

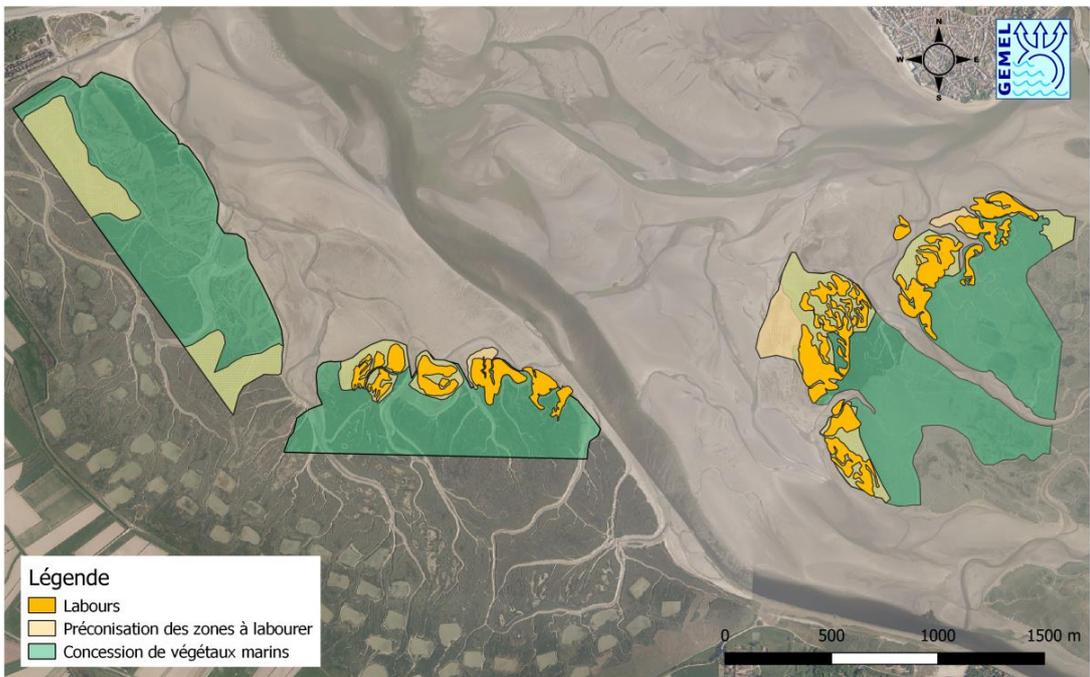
Il est à préciser qu'une petite partie de la concession a été labourée alors qu'elle ne contenait pas de spartine. Il est important de ne labourer que la spartine.

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2018**



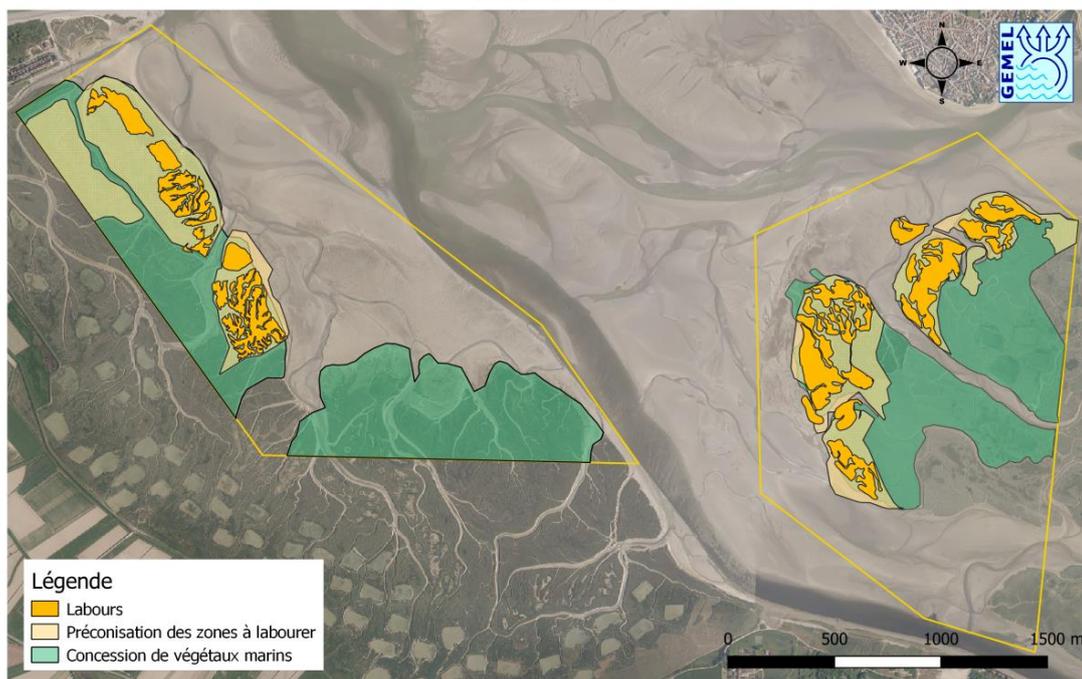
Cartographie 1 : Travaux de labours 2018

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2019**



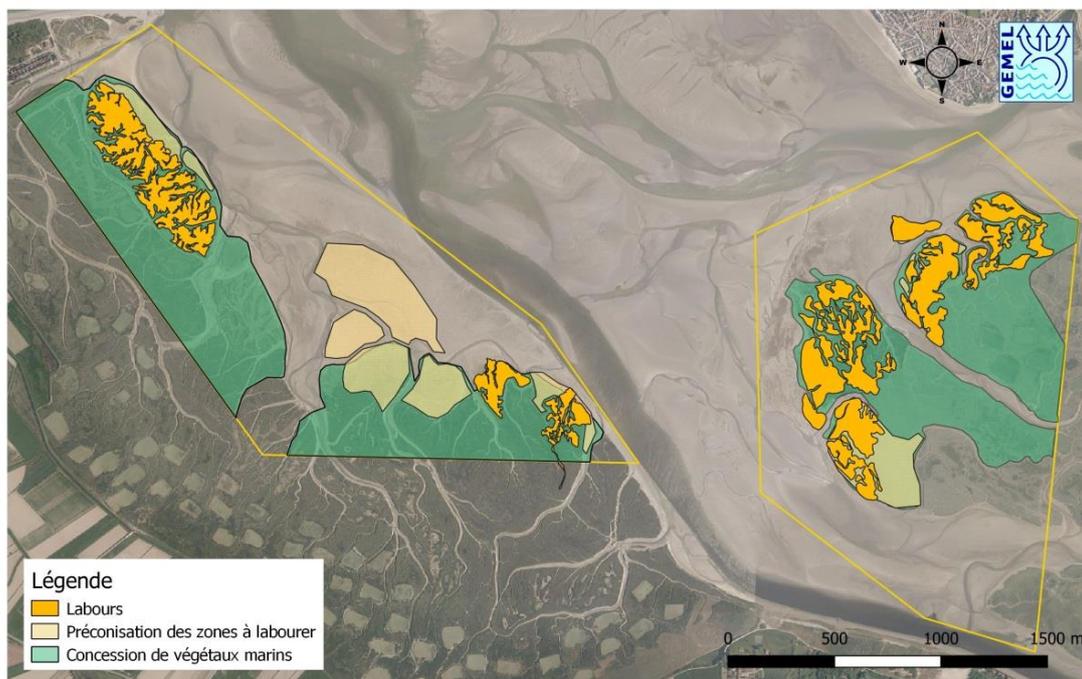
Cartographie 2 : Travaux de labours 2019

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2020**



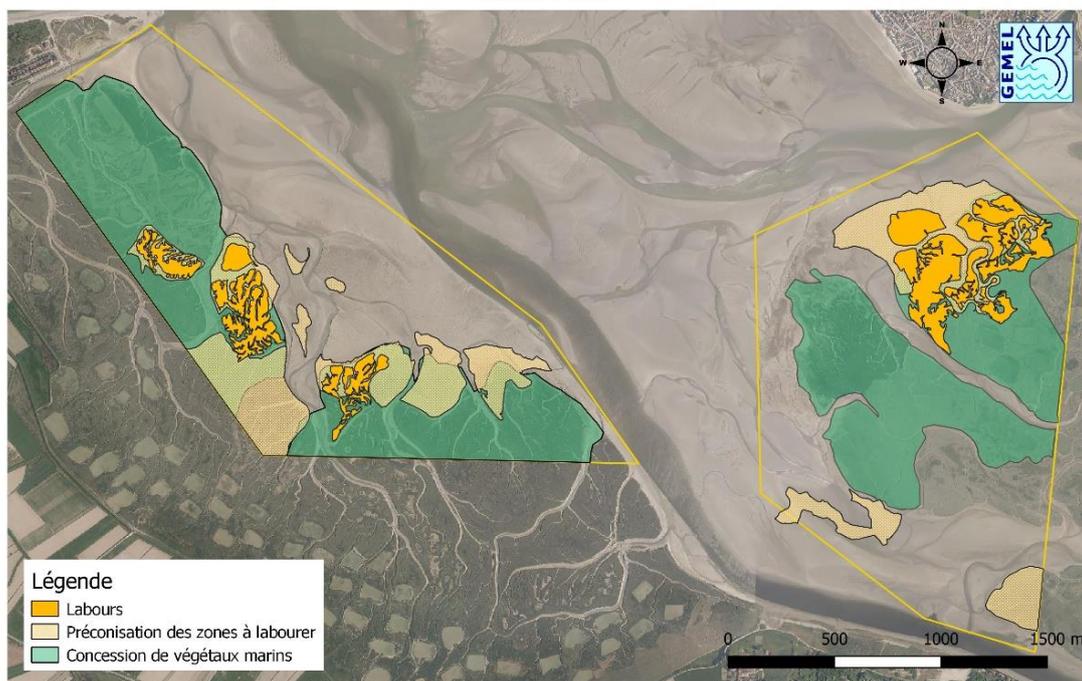
Cartographie 3 : Travaux de labours 2020

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2021**



Cartographie 4 : Travaux de labours 2021

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2022**



Cartographie 4 : Travaux de labours 2022